



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 71285

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin demande à M. le ministre délégué à la santé de lui préciser, par un premier bilan, l'action de son ministère à l'égard de la réglementation du tatouage et du piercing, selon l'annonce faite le 7 septembre 2000 par Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71285

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7499